Article 52 du Règlement

M. le Président: On a présenté une motion proposant la tenue d'un débat d'urgence. Je demanderais au député de York—Centre de s'adresser à la présidence.

MOTION D'AJOURNEMENT (PARAGRAPHE 52(1))

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, en conformité de l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion proposant l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la dégradation désastreuse des services offerts aux voyageurs dans le plus gros aéroport du Canada, l'aéroport international Pearson, en raison de l'incapacité du gouvernement de bien gérer l'aéroport, de subvenir à ses besoins et de veiller à son expansion. La situation actuelle est critique, et on n'y a pas encore trouvé de solution convenable.

(1700)

On pourrait difficilement exagérer la gravité de ce problème auquel personne n'est plus sensible que les députés eux-mêmes. Les retards de trois heures ne sont pas rares quotidiennement à l'aéroport international Pearson.

Étant donné que la période des fêtes est commencée et que la municipalité régionale de Toronto, les municipalités avoisinantes et les transporteurs qui font affaire avec cet aéroport ont déjà lourdement payé le prix de cette situation, il faut réagir.

En l'occurrence, monsieur le Président, il est clair que la solution relève entièrement du gouvernement fédéral. Je vous engage entre autres, à vous fonder sur l'impossibilité dans laquelle nous serons d'en discuter davantage au cours de la session. Bien que nous soyons censés débattre le discours du Trône, il n'est pas nécessairement vrai qu'on réservera quelques jours à ce débat et cela est même improbable, si bien que pour cette situation d'urgence, nous ne disposerons pas au cours de cette session des périodes normalement réservées aux autres affaires.

Devant la gravité de la situation pour le sud de l'Ontario tout entier, je vous exhorte, monsieur le Président, à permettre la tenue de ce débat d'urgence.

M. le Président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte a la parole sur cette question.

M. Tobin: Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais prendre une minute ou deux pour vous illustrer le caractère critique de la situation décrite par le député de York-Centre (M. Kaplan)...

Des voix: Non, non!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Allons, messieurs. Ne voulez-vous pas être informés du problème?

Une voix: Il veut simplement se rendre utile.

M. le Président: Je suis sûr que tous les députés se rendent compte de la situation à laquelle la présidence est confrontée. Bien que la question soulevée par le député de York-Centre revête une certaine importance, il n'est pas réglementaire que d'autres députés la commentent à ce moment-ci. Je suis sûr que tous les députés prennent la question au sérieux, mais je dois restreindre les interventions au député qui l'a présentée.

J'ai écouté attentivement l'exposé du député de York-Centre, et dès qu'on m'a donné avis de la motion, je l'ai examinée avec attention.

Dans son exposé, le député signale certaines éventualités qui risquent d'empêcher que la question puisse être soulevée à nouveau à la Chambre au cours de la présente session.

J'assure au député que je considère que cette question est importante et que je surveillerai attentivement l'évolution des événements. Cependant, je ne crois pas qu'il soit approprié à ce moment-ci de déposer une motion pour permettre la tenue d'un débat d'urgence.

LES MISES À PIED QUI DÉCOULERAIENT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, aux termes de l'article 52 du Règlement, je demande la permission de proposer la tenue d'un débat d'urgence sur les mises à pied qui découlent de l'Accord de libre-échange.

Depuis les élections de novembre, le Canada a vu quelque 2 400 personnes être congédiées par des entreprises, dont Northern Telecom, Gillette, les Peintures Pittsburgh...

Une voix: Combien d'emplois ont été créés?

M. Broadbent: On a tout lieu de croire que les mises à pied en question sont une conséquence, directe ou indirecte, de l'accord commercial.